

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 12 octobre 2022

10.2022-09	CYCLE DE L'EAU Marché à procédure adaptée « Mission d'études géotechniques pour la construction de la nouvelle station d'épuration de BOUSSAY »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour la réalisation d'une mission d'études géotechniques pour la construction de la future station d'épuration de Boussay, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société Laboratoire CBTP, 3 rue de Lepine – 35532 NOYAL/VILAINE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la réalisation d'une mission d'études géotechniques pour la construction de la future station d'épuration de Boussay, avec la société Laboratoire CBTP, 3 rue de Lepine – 35532 NOYAL/VILAINE, pour un montant de 11 755,00 € H.T. soit 14 106 € T.T.C..

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 14/10/2022